

LES BONNES CAUSES VOUS TOUCHENT EN PLEIN CŒUR ?

Envisager de léguer une partie de votre testament est déjà un beau geste, quelle que soit l'organisation que vous choisissez.

Vous vous posez peut-être la question de savoir ce que vous pouvez faire pour laisser une trace de votre passage sur terre, vous hésitez encore comment faire preuve de générosité ?

**Et si l'enfance et la protection
de celle-ci raisonnait en vous ?**



Éditeur responsable : H. De Pauw, Avenue Houba de Strooper 292, 1020 Bruxelles - photos : © Layla Agents

À qui léguer ?

**Laissez votre
empreinte au
travers d'un projet
qui vous est cher.**



Child Focus

Avenue Houba de Strooper 292

1020 Bruxelles

Tel. +32(2) 475 44 11

www.childfocus.be



4 RAISONS DE METTRE CHILD FOCUS, LA FONDATION POUR ENFANTS DISPARUS ET SEXUELLEMENT EXPLOITÉS DANS VOTRE TESTAMENT :

- 1 vous soutenez les générations futures en pérennisant une Fondation d'utilité publique qui vient en aide aux enfants mais également aux parents
- 2 vous permettez à vos héritiers de bénéficier d'avantages fiscaux
- 3 vous donnez vie à un projet qui vous tient à cœur
- 4 vous savez exactement à quoi servira votre argent

€ **116 000** accessible gratuitement
7/7 et 24/24

Chaque jour, Child Focus traite 5 disparitions d'enfants. Nous mettons tout en œuvre **pour retrouver les enfants disparus, lutter contre l'exploitation sexuelle** de mineurs **et aussi prévenir ces phénomènes**. Notre Fondation d'utilité publique est active **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**.



« J'ai décidé de mettre Child Focus dans mon Testament. Je n'ai jamais eu la chance d'avoir des enfants mais je réalise l'importance de se savoir entouré lors de la fugue ou de la disparition de son enfant. Je fais confiance à cette belle organisation que je connais depuis sa création. »
Monique 70 ans

COMMENT FAIRE POUR NOUS SOUTENIR ?

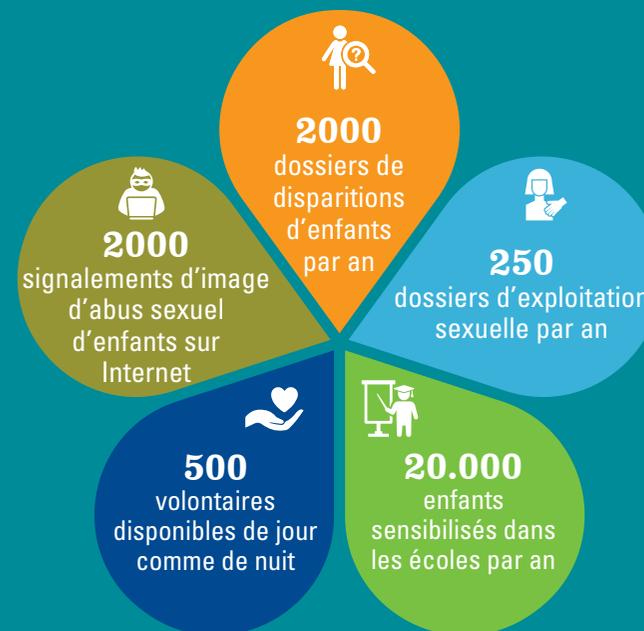
Vous pouvez choisir de nous soutenir par un legs. Tout simplement en reprenant notre Fondation Child Focus, dans votre testament :

- Via **une donation ou un legs par testament** : cela vous permet de bénéficier d'un régime fiscal préférentiel et de garantir la pérennité de toutes nos missions en faveur des enfants.
- Via un **legs en duo** (si vous n'avez pas d'héritiers en ligne directe) : vous pouvez transmettre à vos nièces et neveux, vos ami(e)s un patrimoine plus important tout en effectuant un legs à une bonne cause.

Comme les autres bonnes causes, Child Focus **bénéficie de tarifs de droits de succession réduits** : 7 % en Région Wallonne, 7 % en Région de Bruxelles-Capitale et 0 % en Région Flamande*.

Vous pouvez annuler ou modifier votre testament à tout moment.

*Depuis le 1^{er} juillet 2021, les tarifs des droits de donation et de succession pour les dons à des bonnes causes sont réduits à 0 % en Flandre! Les legs en duo ne génèrent plus d'avantage fiscal. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à nous contacter.



Nous sommes là pour vous écouter, vous conseiller ou pour organiser une visite à domicile avec notre expert juridique.

Fadoua Amrani

Coordinatrice du département récolte de fonds

0477 97 09 65

fadoua.amrani@childfocus.org